



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Haute-Garonne

éducation
nationale



Pièces justificatives à joindre aux demandes d'Ineat/Exeat

des enseignants du 1^{er} degré - rentrée 2017

Demandes formulées au titre du rapprochement professionnel de conjoints :

Rectorat

Direction des personnels
enseignants

DPE 5

Enseignants du 1^o degré public
Haute-Garonne

Bureau gestion collective

Affaire suivie par
Fabienne Giora
Téléphone
05 36 25 71 54

Fax
05 36 25 77 27

Mél.
dpe5@ac-toulouse.fr

75, rue Saint-Roch
31400 Toulouse

Adresse postale
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

- une attestation de l'employeur du conjoint datant de moins de 3 mois précisant la date de prise de fonction ainsi que le lieu de travail ;
- pour les personnels de l'éducation nationale : une attestation d'exercice ;
- en cas de chômage : une attestation d'inscription auprès de Pôle emploi du département sollicité et une attestation de la dernière activité professionnelle.
- Pour les professions libérales : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) ou au répertoire des métiers (RM)...
- Pour les Auto-entrepreneurs : déclaration RSI, avis d'imposition sur le revenu (catégorie BIC ou BNC) ;
- En cas de suivi d'une formation professionnelle : joindre une copie du contrat de travail accompagnée d'une copie du dernier bulletin de salaire.
- Pour les agents mariés, une photocopie intégrale du livret de famille ;
- Pour les agents pacsés, une photocopie de l'attestation de PACS accompagnée de l'avis d'imposition commune de l'année **2015**, ou de la photocopie de la déclaration commune de l'année **2016**.
- Pour les enseignants non mariés ou non pacsés, ayant des enfants nés ou à naître reconnus par les deux parents, la photocopie du livret de famille ou la photocopie de l'attestation de reconnaissance anticipée accompagnée du certificat de grossesse ;

Demandes formulées au titre du handicap ou de la maladie grave (sous pli confidentiel)

- Attestation RQTH
- Tous les justificatifs attestant que la mutation améliorera les conditions de vie de la personne handicapée ;
- S'il s'agit d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces justifiant un suivi médical, notamment en milieu hospitalier.

Autres demandes exceptionnelles :

- toutes les pièces justificatives permettant de m'informer sur l'urgence de votre intégration en Haute-Garonne.

Rappel : ces pièces justificatives doivent être accompagnées du formulaire de demande d'Ineat / Exeat, et me parvenir le **26 avril 2017 au plus tard.**